

Charte d'utilisation de l'espace informatique à la Bibliothèque des Allues

Les usagers s'engagent à respecter la présente charte lors de leur utilisation des outils informatiques de la bibliothèque des Allues.

I – Pour consulter Internet

La consultation d'Internet est gratuite et réservée aux usagers préalablement inscrits à la bibliothèque.

Le poste Internet est accessible à tous pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Cependant, une autorisation parentale sera exigée pour les moins de 18 ans.

Le poste Internet est accessible sur réservation. Un planning est disponible pour réserver une session de consultation. La réservation est limitée à une session par jour et par personne effectivement présente. Un retard supérieur à 5 minutes entraîne l'annulation de la réservation.

Toute réservation non honorée et non signalée à l'avance peut entraîner des restrictions sur les inscriptions ultérieures.

Dans tous les cas, la durée d'utilisation du poste est limitée afin de laisser à chacun la possibilité d'y accéder.

II – Les règles d'utilisation d'Internet

L'utilisation d'un système informatique est soumise au respect des textes de lois en vigueur.

Pour information et de manière synthétique, ces textes concernent :

- la protection des mineurs : la bibliothèque étant ouverte à tous, il est interdit de consulter des sites à caractère violent, pornographique, ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine susceptibles d'être vus ou perçus par un mineur. A fortiori, la consultation de sites de ce type mettant en scène des mineurs est également sanctionnée pénalement (Articles 227-23 et 227-24 du Code Pénal) .
- la fraude informatique : «Le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans tout ou partie d'un système... le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système... le fait d'introduire, de supprimer ou de modifier frauduleusement les données qu'il contient » sont considérés comme des délits. «La tentative des délits est punie des mêmes peines. » (Article 323-1 à 7 du Code Pénal)
- le droit des auteurs : le Code de la propriété intellectuelle sanctionne la contrefaçon et d'une manière générale toute atteinte aux droits des auteurs. Toute réutilisation de données comportant des œuvres littéraires et artistiques notamment est illicite sans le consentement express des auteurs ou des ayant droits.

Tout usage non-conforme à la législation française relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

La bibliothèque se réserve la possibilité d'exclure toute personne qui y contreviendrait dans ses locaux.

III – Type de consultation

La consultation de sites contraires aux lois en vigueur notamment les sites à caractère violent, discriminatoire, pornographique ou illégal est interdite.

Le non-respect est passible de sanctions pénales (amendes et emprisonnement) .

Sont également exclus de la consultation :

- les chats, les forums de discussion ;
- les jeux

Il est interdit de modifier la configuration des équipements.

Tout téléchargement illicite est interdit.

La consultation de la messagerie électronique est tolérée, ainsi que la consultation des sites à caractère récréatif ou commercial.

IV – Moyens de sauvegarde

Il est possible d'utiliser une disquette ou une clef de stockage USB, ainsi que le lecteur de cederom et de DVD (dans la limite du temps de consultation) .

Les impressions sont payantes et possibles sur demande auprès du personnel de la bibliothèque.

V - Tarifs

L'accès à Internet est fourni gratuitement à raison d'une session d'une ½ heure par jour et par personne préalablement inscrite à la bibliothèque.

Les impressions sont payantes :

- par unité A4 noir et blanc 0,20 Euros
- par unité A4 couleur 0,50 Euros

VI – Respect de la charte

Le personnel de la bibliothèque est chargé, sous la responsabilité de l'Association "Terre des Allues" gestionnaire de la bibliothèque, du respect de la présente charte dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux, à l'usage du public.

Afin de garantir le respect de la présente charte, une surveillance du poste informatique est effectuée par le personnel de la bibliothèque.